



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Quimper, le 21 mars 2017

## Canal de Nantes à Brest (section finistérienne) AVIS À LA BATELLERIE

n° 2017 - 05 du 21 mars 2017

Pris en application de l'article 40 de l'arrêté préfectoral n° 2014239-0001 du 27 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation et portant dispositions diverses sur le canal de Nantes à Brest, section finistérienne, comprise entre l'écluse n° 192 de Goariva et la limite transversale de la mer à Rosnoën.

Sur la section  aval de Châteaulin : section fluvio-maritime  
 amont de Châteaulin : section fluviale canalisée

### MOTIVATION DE L'AVIS À LA BATELLERIE

Suite aux dégâts liés à la tempête Zeus

**la navigation est interdite entre les biefs de Péniti (n°210) et Goariva (n°192).**

### COMMENTAIRES PARTICULIERS

L'attention des usagers de la voie d'eau est attirée sur le risque important de présence d'embâcles (branches, troncs) dans le chenal de navigation sur l'ensemble de l'Aulne canalisée.

La plus grande prudence est recommandée aux usagers qui naviguent à leurs risques et périls.

Il leur est vivement recommandé de se renseigner, préalablement à toute navigation, auprès du SMATAH pour connaître l'état des biefs : le niveau des biefs peut être abaissé afin de réaliser les expertises ou les travaux nécessaires à leur remise en état.

### VALIDITÉ

Cet avis à la batellerie est pris pour une durée indéterminée.

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La Chef du Pôle Littoral et Affaires Maritimes de Brest

Jacqueline DEJARDIN

### EN CAS DE BESOIN, LE SERVICE À CONTACTER EST LE SUIVANT

- Aval de Châteaulin : Écluse de Guily Glaz, tél : 02 98 86 03 21

- Amont de Châteaulin SMATAH, tél : 02 98 73 40 31